



## Pommier Avertissement N° 1 – 31 mars 2017

– Applicateurs de pesticides : une formation est maintenant exigée par CanadaGAP.

### APPLICATEURS DE PESTICIDES : UNE FORMATION EST MAINTENANT EXIGÉE PAR CANADAGAP

En octobre 2016, CanadaGAP a annoncé qu'un changement serait apporté à la section 6.2 – Utilisation des produits chimiques à usage agricole. La nouvelle exigence est la suivante : l'applicateur de pesticides à usage agricole respecte la réglementation applicable ET a complété une formation reconnue. Cette nouvelle exigence entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2017.

Afin que les entreprises agricoles soient conformes à cette nouvelle exigence, des dates et lieux ont été définis pour former les applicateurs de pesticides. La durée de la formation est d'une demi-journée (3 h 30) et elle est offerte en français et en espagnol. Les participants recevront une attestation de participation.

Veillez noter que les formations du 11 et 21 avril seront webdiffusées en simultanément en plus d'être offertes en classe. Cette option permet aux applicateurs de pesticides de suivre la formation à partir de chez eux ou à partir de l'entreprise où ils travaillent.

Pour toute l'information, consultez les liens suivants :

- [Laurentides–Outaouais–Lanaudière et à distance](#)
- [Montérégie et à distance](#)

Source : [Les producteurs de pommes du Québec](#)

LE RÉSEAU DE RECHERCHE ET D'EXPERTISE POMICOLE EN  
PRODUCTION FRUITIÈRE INTÉGRÉE (RÉSEAU-POMMIER)  
GÉRALD CHOUINARD, agronome-entomologiste – Avertisseur  
VINCENT PHILION, agronome-phytopathologiste – Coavertisseur  
Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA)  
Courriel : [info@irda.qc.ca](mailto:info@irda.qc.ca)

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*  
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement N° 1 – Pommier – 31 mars 2017